

**Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.**  
Réunion plénière des lundi 16 et mardi 17 janvier 2012, 10h à 18h  
salle Irène Joliot-Curie, Campus Michel-Ange à Paris

Compte-rendu intersyndical  
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU  
[avec commentaires syndicaux en italiques et notes de bas de page]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

**Lundi 16 janvier :**

(en l'absence de Patrice Bourdelais, directeur du CSI, excusé)

- 1/ Exposés sur les priorités de l'InSHS :
  - o Le GIS « genre » : Sandra LAUGIER, intervenante
  - o Structuration des aires culturelles de recherche, GIS Afrique, Asie et Moyen-Orient : François-Joseph RUGGIU intervenant
  - o Internationalisation : Pascal MARTY intervenant
- 2/ Points statutaires : propositions de nomination au jury d'admission des chargés de recherche
- 3/ RIBAC : Michèle DASSA, intervenante
- 4/ Alliance ATHENA : cr de l'AG et des activités des groupes de travail de l'Alliance
- 5/ Groupes de travail du CSI :
  - o sur la recherche sur projet (coordinateurs Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba)
  - o sur les recrutements (coordinateurs Marco Panza et Benoit Fliche)
  - o sur la structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur (Carole Dornier)

Présents.<sup>1</sup> :

**CSI :**

Laurinda ABREU, Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Cédric LOMBA, Yvon MERLIERE, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

**Membres du CSI représentés par procuration** : François DUBET, Virginie GUIRAUDON, Nicolas POSTEL.

**Absents** : Laurent DOUSSET, Katheline SHUBERT,

**InSHS :**

Stefano BOSI (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission), Sandra LAUGIER (DAS), Carole LE CONTEL (DAA), Françoise LE MORT (DAS), Pascal MARTY (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS), Denis ROLLAND (DAS).

**Invités :**

Sylvette DENEFFLE (membre du CS du CNRS)

**Représentants des sections :**

**InSHS :**

Véronique GAZEAU (32), Christian HUDELLOT (34), Barbara CASSIN (35), Philippe ASKENAZY (37), Chantal BORDES-BENAYOUN (38), Olivier COUTARD (39)

**InEE** : Didier BINDER (31)

**SGCN** : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

**Mardi 17 janvier 2012**

- 1/ Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS et discussion :
  - o Présentation du budget 2012 de l'InSHS
  - o Informations sur les suites données aux divergences d'avis sur le maintien des unités
  - o Concours chercheurs 2012 (postes et coloriages)
  - o Bilan des « investissements d'avenir » et politique de l'InSHS
- 2/ Elaboration et vote de recommandations

---

<sup>1</sup> Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

Présents.<sup>2</sup> :

**CSI** :

Laurinda ABREU, Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Virginie GUIRAUDON, Cédric LOMBA, Yvon MERLIERE, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

**Membres du CSI représentés par procuration** : François DUBET, Christine NOUGARET, Nicolas POSTEL.

**Absents** : Katheline SHUBERT.

**InSHS** :

Stefano BOSI (DAS), Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Bertrand JOUVE (chargé de mission), Carole LE CONTEL (DAA), Françoise LE MORT (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS).

**Invités** :

Sylvette DENEFFLE (membre du CS du CNRS)

**Représentants des sections** :

**InSHS** :

Véronique GAZEAU (32), Marie-Elisabeth DUCREUX-LAKITS (33), Christian HUDELLOT (34), Barbara CASSIN (35), Olivier GODECHOT (36), Philippe ASKENAZY (37), Chantal BORDES-BENAYOUN (38), Stéphanie VERMEERSCH (39), Patrick MICHEL (40).

**InEE** : Didier BINDER (31)

**SGCN** : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

*Résumé intersyndical de la session des 16 et 17 janvier 2012 :*

*Cette session s'est déroulée sur deux jours, afin d'avoir plus de temps pour débattre entre nous des questions à l'ordre du jour. Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, a été présent une partie de la deuxième journée. Voici les principaux points qui ont été abordés et qui sont développés dans le corps du compte rendu :*

- *Priorités : discussion sur les critères et la pertinence des priorités retenues par la direction de l'InSHS (genre, internationalisation, aires culturelles). En général, il semble que les moyens soient limités pour appuyer réellement les priorités retenues, puisque ce sont les fléchages et les coloriations qui en viennent à constituer l'outil principal de mise en œuvre de ces priorités. A défaut de pouvoir engager des budgets importants pour financer des recherches, la définition de priorités se réduit de facto à l'augmentation de la proportion des postes fléchés ou coloriés et à la constitution de réseaux de recherche (comme pour le genre). On peut alors se demander quel est le sens d'une priorité pour le CNRS. Il est inquiétant d'observer que le CNRS ne fixe qu'un cadre institutionnel tandis que l'ANR définit la véritable politique scientifique en déterminant les thèmes de recherche financés. Il conviendrait à tout le moins de discuter en amont des priorités retenues. On déplore, au niveau national, le poids des priorités de la SNRI et, au niveau local, la priorité des choix universitaires qui peuvent s'opposer aux objectifs nationaux de la recherche développés dans les unités CNRS.*
- *RIBAC (Recueil d'informations pour un observatoire de l'activité des chercheurs) : il est rappelé qu'il ne s'agit surtout pas d'une procédure d'évaluation des chercheurs, mais bien d'un outil pour renseigner statistiquement, au niveau des sections comme de l'institut, sur les modalités de production spécifiques aux SHS ; un « comité de suivi » est mis en place pour en suivre l'usage et les évolutions.*
- *Recrutements concours CR : la mise en application du décret (décembre 2011) permettant une présélection sur dossiers, avant audition se fait dans des délais*

<sup>2</sup> Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

déraisonnables qui rendent quasi-impossible, pour cette année au moins, une présélection sérieuse. Au-delà, les avantages et inconvénients de cette présélection sont discutés. Cette directive sera appliquée différemment selon les sections.

- *Fléchages et coloriations* : outre les oppositions syndicales de fond à ces procédures, notamment en termes de ratio avec les postes « blancs » (près de un poste sur deux pour les CR !), il est demandé plus de concertation sur les choix et les formulations.
- *Budget* : la présentation du budget (en nette diminution) par PB a été claire et sans ambiguïté. Il faut être attentif à son évolution car si l'option actuelle est de consolider les postes (dont la masse budgétaire augmente automatiquement chaque année, mais moins que le coût total des « primes d'excellence » !) au détriment des dotations aux unités, la direction de l'InSHS envisage de retrouver un peu de marge de manœuvre budgétaire en baissant les recrutements. Des indicateurs doivent être mis en place pour revoir la distribution des dotations de base aux unités, dans le cadre du prochain budget. Loin des discours politiques sur la priorité accordée à la recherche, les élus déplorent les réductions de budgets pour les UMR dont les dotations s'effondrent en deux ans (près de 30% en moyenne). Les élus s'opposent à la réduction des remplacements des départs à la retraite et rappellent que le CNRS ne peut rester un opérateur de recherche qu'à la condition d'une amélioration de ses dotations (notamment par le reversement de montants alloués à l'ANR ou au Crédit d'Impôt Recherche).
- *Labex et Equipex / Unités* : bien que le discours officiel soit d'afficher que les unités (UMR, UPR, etc.) restent les « briques » de base sur lesquelles s'élabore la recherche et que les Labex-Equipex sont de nature provisoire, PB a reconnu que l'activité de ces « structures d'excellence » (auxquelles les unités sont souvent rattachées) aurait une influence, à terme, sur la configuration des unités, notamment au travers des dotations accordées aux unités et aux fléchages de postes sur les thématiques des « Ex- ». Il faut donc rester attentif aux évolutions. Un bilan doit être fait dans un an.
- *Alliance Athena* : Son mauvais fonctionnement en 2011 (absence de réunions des groupes, colloque de façade non préparé en amont) laisse dubitatif sur cette nouvelle structure qui devait orienter les programmes de recherche 2011. Faut-il s'en attrister pour autant ?

**Le CSI a voté six « recommandations » au cours de sa séance du 17 janvier 2012 : Ces textes, et le résultat des votes, sont placés en encadrés dans ce compte rendu intersyndical.**

Compte rendu par points de l'ordre du jour :

### **Lundi 16 janvier 2012**

**Matin** : En réponse à la demande du CSI, la matinée commence par une présentation des priorités affichées de l'InSHS depuis maintenant deux ans : ces priorités sont spécifiques à la direction de l'InSHS, en complément de celles affichées dans le cadre de la SNRI (Stratégie nationale pour la recherche et l'industrie).

- **1/ Le « Genre »** : rapport de Sandra Laugier

Sandra Laugier dresse un historique et un bilan général de l'état des recherches sur le genre dont il ressort essentiellement que, si le domaine a été bien étudié ces dernières années

(et notamment avec les travaux du MAGE), force est de constater qu'il y a encore de nombreuses réticences à propos du genre tant dans la communauté scientifique que dans la société en général. Alors que ce thème de recherche commence à être présent dans des domaines aussi divers que la sociologie, l'anthropologie et l'histoire, puis la géographie, les sciences politiques, le droit, la littérature, l'économie, etc. les structures porteuses sont souvent temporaires (GDR par exemple) et ne permettent pas une recherche visible internationalement, pérenne et de haut niveau. Il était donc nécessaire que l'Institut SHS offre les possibilités d'une meilleure structuration pour ce domaine en créant un GIS (groupement d'intérêt scientifique,) dont l'organisation doit permettre la mise en place de réseaux de chercheurs et la mobilisation des énergies dispersées dans de très nombreuses unités, sous forme d'une structure nationale fédérant l'ensemble des recherches.

Ce GIS, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dénommé « Institut du Genre », est régi par une convention en cours de signature entre les différentes institutions parties prenantes. Celle-ci en précise la structure et les moyens d'action. Sont concernés actuellement 25 établissements, regroupant 35 unités de recherche (UMR et EA), pour lesquelles les institutions de tutelle contribuent à hauteur de 5 à 10K€ par an.

Le « genre », apparu dans les recherches féministes des années 1970 – qui ont montré le caractère androcentré des recherches – est typiquement un domaine interdisciplinaire au sein des SHS ; se heurtant encore parfois à une résistance, notamment dans le cadre des enseignements universitaires, il n'est pas un effet de mode mais correspond à une évolution en profondeur de la société et a vocation à s'étendre hors SHS.

Après son exposé, Sandra Laugier a répondu aux nombreuses interrogations concernant plusieurs aspects, de fond comme de forme : évolution en terme de périmètre des unités, dimension institutionnelle, constitution d'un réseau international (notamment Chicago, Tokyo, Grande-Bretagne, Pays-Bas, etc.), rôle exact et coût du GIS, moyens matériels, impact sur les recrutements, études sur le genre hors SHS, confusions persistantes entre « genre » et « sexe », etc.

Le GIS prend le relais du RTP interdisciplinaire du CNRS et orientera ses travaux en direction de plusieurs thèmes : théorie du genre, géographie, économie, arts et littérature, sexualités (LGBT), famille, religions, corps, santé, sport, etc. Les financements annuels prévus (20 000€ de l'InSHS et une prévision de 100 000€ provenant des autres établissements partenaires) devront être complétés par des réponses à des appels à projet. Sur ce point, Sandra Laugier indique que l'ANR est sollicitée pour proposer des projets sur la thématique du « genre ». Le GIS doit fonctionner avec un CS et un personnel IT (en mobilité) pour le secrétariat général. Des locaux sont en construction à Aubervilliers, à proximité du projet Condorcet Paris-Nord.

Le débat a porté également sur le devenir du MAGE<sup>3</sup>, que chacun identifie comme un acteur historique majeur des recherches en ce domaine<sup>4</sup>. La question est posée de la reconnaissance de ses travaux et de ses chercheurs et chercheuses dans ce GIS. Pour Sandra Laugier, qui rappelle que le contrat du MAGE a été reconduit quatre fois de suite, il fallait changer de structure pour permettre au thème d'avoir une assise plus importante, tant en extension disciplinaire qu'au niveau européen ; les réseaux comme le RING (fédération de recherches), les revues spécialisées, l'Institut Emilie du Châtelet (créé en 2006, avec un financement de la région Île-de-France), etc. ont vocation à rejoindre le réseau du GIS. Par ailleurs, les représentant-e-s du MAGE n'ont pas souhaité intégrer le GIS. De toutes les manières, rien n'empêche de faire des recherches sur ce thème en dehors du GIS.

---

<sup>3</sup> Créé en 1995, le GDR MAGE (MARché du travail et GENre) a été le premier groupement de recherche centré sur la question du genre. En 2003 il est devenu GDR européen, sous la direction de Margaret Maruani.

<sup>4</sup> *et qui a été traité avec peu d'égard par la direction de l'InSHS.*

- **2/ les trois GIS sur les « aires culturelles » Afrique, Asie et Moyen-Orient** : rapport de François-Joseph Ruggiu

Les raisons de création de ces GIS relèvent de trois niveaux : politique générale du CNRS (politique de sites avec les Universités, à équilibrer avec une structuration nationale des réseaux de recherche), situation des aires culturelles, choix des aires (Afrique-Asie-Moyen Orient). La prise en considération d'« aires culturelles » est structurante pour nombre d'unités, notamment pour celles rattachées à la 33 et 38 (mais aussi 32, et 31 à l'InEE, précise FJR en réponse à une question). Ce GIS correspond par exemple à une demande émanant des travaux du RTP sur l'Afrique (2007-2009).

La définition du périmètre des aires culturelles correspond à des axes stratégiques de partenariat international de la France. Cela implique un accompagnement spécifique des personnels : langues rares, insertion culturelle et compréhension du contexte politique. Des « sous-aires » peuvent être définies. Les GIS doivent permettre une bonne articulation entre les unités (UMR, UPR, EA, etc.) et les UMI et UMIFRE.

Le choix de ces aires correspond à trois constats :

- nécessité de relève générationnelle après une phase où les chercheurs étaient formés sur le terrain dans les structures de la coopération, et faible vivier de jeunes docteurs
- mutation parfois difficile des unités spécialisées dans les cultures du monde arabo-musulman (GREMMO-FRE 3412 à Lyon et IREMAM-UMR 7310 à Aix)
- coupures entre les chercheurs de ces aires culturelles et les autres chercheurs et entre les chercheurs d'une même aire, notamment du fait des éloignements géographiques.

Questions : quelle politique pour les autres aires culturelles (Europe et Amériques), pour le monde musulman non arabe, pour ces aires avant l'expansion arabe et l'Islam, quels changements au niveau du chercheur lui-même, quelle politique pour les doctorants (notamment pour l'apprentissage des langues) alors que le MAEE se désengage sur ce sujet ?

François-Joseph Ruggiu précise que les GIS n'ont pas vocation à regrouper les unités concernées, et ne sont pas en soi des « réseaux de chercheurs », mais qu'ils peuvent servir à organiser des réunions entre spécialistes pour mieux établir les synergies et les complémentarités, ainsi qu'à réfléchir sur la coordination des moyens demandés ou la structuration des ressources documentaires. Il faut veiller, en coordonnant l'activité de ces GIS, à ce que l'effet ne soit pas de cloisonner les aires culturelles et de créer une structure supplémentaire qui compliquerait le dispositif. Un comité de pilotage doit être mis en place à cet effet, le financement provenant à la fois du CNRS (10 000€ par an) et de la participation des tutelles des unités intéressées. Ces GIS doivent servir aux discussions internes à la communauté, mais aussi aux contacts avec les DR pour faciliter les modalités spécifiques d'organisation des travaux et missions sur le terrain.

- **3/ Internationalisation des recherches** : rapport de Pascal Marty

Il s'agit d'une question de fond qui correspond à la volonté de l'Institut SHS de soutenir la dimension internationale des recherches et qui s'appuie sur des décennies d'expérience. Cette réflexion doit également être menée dans le cadre de l'alliance Athena (voir ci-dessous).

L'internationalisation des SHS vise à :

- mieux faire connaître les recherches
- développer les partenariats pour avoir un meilleur accès aux terrains et aux sources
- développer la mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Ce travail se fait en collaboration avec la DERCI (Direction Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale), et les outils de collaboration internationale du CNRS (23 PICS et 22 GDRI en 2011, dont 14 en Europe, 5 en Afrique et Moyen Orient, et 3 en Amérique). Il existe aussi des LIA (Laboratoire International Associé), « laboratoires sans murs », développés avec la DERCI, constitués pour 4 ans entre le CNRS et une institution à l'étranger

pour faire aboutir un programme scientifique partagé. Il y a aussi le programme « Syrie-Jordanie », avec 15 projets financés en 2011. L'InSHS doit donner accès aux grands appels d'offre internationaux, préfiguration de « consortiums » de recherche. Des journées SHS sont organisées pour aider les chercheurs à présenter des projets dans le cadre des appels de financements européens. Les DR ont leur rôle à jouer, notamment avec les « ingénieurs projets européens » qui aident les chercheurs dans les aspects techniques et administratifs pour les appels d'offre. Il faut aussi mettre en place les partages d'expérience entre chercheurs ayant participé à des PCRD, programmes junior, projets COST (European COoperation in Science and Technology), etc.

Pascal Marty aborde également plusieurs points plus particuliers :

**a/ PCRD** : le 7<sup>e</sup> se termine en 2013 et le suivant est en préparation sous l'appellation : « horizon 2020 ». Ce programme « horizon 2020 » accentue l'importance donnée à « l'innovation » et aux liens avec les acteurs économiques<sup>5</sup>. Le « grand défi » pluridisciplinaire qui semble éventuellement proche des SHS s'intitule « Sociétés innovantes, intégratives et sûres »<sup>6</sup>

P. Marty explique qu'il y aura un « comité de programme » avec des représentants de chaque Etat membre. Pour avoir la possibilité d'intervenir sur quelques points, il faudra mobiliser les forces. Des outils d'aides existent, liés aux « aires culturelles », dont les USR régionales à l'étranger (mondes indiens avec 2 UMIFRE à Pondichéry et New Dehli, 19 USR en cotutelle avec la MAEE) et 3 UMI : Tucson, New-York et Dakar, et les EF à l'étranger (Rome, Athènes, etc.). Les USR (Unité mixte de Service et de Recherche) sont de fait interdisciplinaires et aident au montage des projets, au développement des partenariats académiques avec les structures locales, pour renforcer et développer les formations destinées aux doctorants.

**b/ Mobilité** internationale des personnels CNRS : leur nombre est limité à 52 chercheurs et enseignants-chercheurs et 39 IT (soit 91 en tout), plus les EC en délégation, pour des affectations temporaires, en général de deux ans renouvelables un an. Il faut maintenir les rotations pour que plus de personnels puissent en bénéficier.

**c/ Evaluation** des UMIFRE par l'AERES : il n'y en avait pas jusqu'à présent, mais une évaluation est prévue à partir de 2012, sans doute avec 4 unités pour commencer, peut-être par visio-conférence.

#### Discussion :

**a/ 8<sup>e</sup> PCRD** (« horizon 2020 ») : Question : pourquoi la France et notamment l'InSHS ne sont-ils pas intervenus lorsque, dans la première version de Horizon 2020, on a constaté la disparition d'un programme spécifique aux SHS ? Et cela alors que la plupart des pays européens ont vivement réagi ? Et quelle position prend aujourd'hui l'InSHS face à ce « défi » qui mêle la sécurité aux questions d'innovation et d'intégration sociales ? Réponse : P. Marty souligne que les recherches en coopération européenne n'ont jamais été orientées vers le fondamental et si on veut en faire, il faut « traduire le fondamental » dans des termes qui correspondent aux appels de la commission européenne !

Sur l'absence de position de l'InSHS, il indique que la réponse a été donnée au niveau du CNRS et, plus largement, au niveau des organismes de recherche et d'enseignement supérieur.

---

<sup>5</sup> Il faut s'interroger sur l'absence de réaction officielle de la part du directeur de l'InSHS face à cette situation de très mauvais augure. Interrogé le lendemain sur le sujet, le directeur de l'InSHS a affirmé ne pas avoir signé la pétition internationale sur la base de deux arguments : « son devoir de réserve car cette affaire est plus de la compétence de la direction du CNRS ou de l'Alliance Athena » et « la pétition était frileuse »...Quoi qu'il en soit, il ne trouvait pas que la proposition était désavantageuse pour les SHS.

<sup>6</sup> Ces qualificatifs nécessitent, pour le moins, des explications.

Recommandation votée par le CSI :

- PCRD (transmise à : A.Fuchs et P. Bourdelais) :

« Le CSI recommande vivement que l'InSHS s'engage pour faire évoluer le texte Horizon 2020 (8<sup>e</sup> programme cadre de l'union européenne, 2014-2020) de manière à donner aux SHS et en particulier aux humanités de réelles possibilités de financements collaboratifs au niveau européen ».

Vote : 22 oui sur 22

**b/ doctorants** : Question : quelle aide possible au moment où le MAEE ne propose plus que des bourses de 9 mois, non renouvelables ? Réponse : Le CNRS ne peut agir sur le MAEE mais il va intervenir auprès des UMIFRE (notamment via l'évaluation AERES) pour qu'elles remplissent un rôle de soutien à la recherche prioritairement aux aspects diplomatiques. Par ailleurs, les UMR concernées peuvent compléter, sur leurs propres crédits, les bourses doctorales. Il faut y réfléchir avec les ED.

**c/ aides financières** en général : le budget « étranger » sur les SHS est en baisse constante, et les aides sont concentrées en priorité sur les demandes des unités gérées par le CNRS. Le budget des UMIFRE, géré jusque là par la DERCI, a été versé dans celui de l'InSHS. Quant aux ERANET, le CNRS a fait le choix de n'en faire que des régionales. Les ERANET thématiques dépendent, elles, de l'ANR. Il est précisé que, si la France n'est pas dans les *Humanities in European Research (ESF)*, c'est que l'ANR n'a pas mis d'argent sur cette thématique.

**d/ aide pour la traduction en anglais** de quelques revues SHS, au détriment d'un soutien à un panel plus large, soulève le problème du lectorat potentiel en rapport avec la communauté des chercheurs du domaine couvert par la revue<sup>7</sup>. Même si chacun reconnaît l'importance du problème, la question est posée de l'opportunité de publier en anglais : cas des autres langues, et problème des particularités culturelles des langues, hors traduction technique ou administrative. Par ailleurs il est souligné que la réflexion scientifique n'a pas lieu que dans les revues scientifiques, mais aussi dans les revues de « débats », qui sont un lieu important de publication des idées et concepts en SHS, et donc de diffusion et de valorisation de la recherche.

**e/ mobilité internationale** hors UMIFRE-UMI : aucune aide financière n'est prévue pour les longues missions. Il faudrait réorganiser le financement des « aides aux missions » et des salaires des « expatriés », mais cela touche l'ensemble de la fonction publique... Et pour les postes ouverts à la mobilité dans les UMIFRE : il est demandé une publicité des possibilités.

Recommandation votée par le CSI :

- Mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs (transmise à : P. Bourdelais, A. Fuchs, J. Bertrand, copie B. Chaudret, président du CS du CNRS et E. Bustarret, président de la CPCN).

Le CSI s'interroge sur le fait que tous les moyens financiers consacrés à la mobilité internationale des chercheurs sont investis dans les UMI et UMIFRE. Il recommande de diversifier et de multiplier les possibilités de mobilité

<sup>7</sup> De plus, on peut critiquer l'absence de discussion sur le choix des revues, ainsi que l'objectif d'auto-financement en quelques années : cela semble illusoire. La stratégie d'aide aux revues devra être discutée sur le fond, notamment en lien avec les besoins spécifiques en SHS et les données fournies en ce sens par RIBAC.

internationale des chercheurs et enseignants chercheurs. Quels que soient les moyens envisagés, tout soutien financier individualisé de l'INSHS devrait alors être évalué par les sections du comité national.

Vote : 22 oui sur 22.

## **2/ Points statutaires : propositions de nomination au jury d'admission des chargés de recherche**

Les propositions de nominations étant faites parmi le vivier des membres élus des sections du Comité national, et la représentation des sections étant globalement respectée, elles sont acceptées par un vote des membres du CSI :

- 20 pour, 1 contre pour le concours CR hors CID
- 20 pour, 1 abstention pour la CID

Cependant, une recommandation est votée pour que l'on veille, sur plusieurs campagnes, à la rotation des membres afin qu'aucune section ne soit tenue à l'écart.

Recommandation votée par le CSI :

**Membres des jurys d'admission aux concours chargés de recherche** (transmise à : P. Bourdelais, copie à E. Bustarret)

« Le CS de l'InSHS recommande que la direction de l'institut fasse évoluer chaque année la composition des jurys d'admission des concours CR de façon à ce que toutes les sections soient représentées à tour de rôle et que les jurys des CID comportent, autant que faire se peut, un membre de chaque section concernée. Il recommande également que les sections soient consultées de la même façon sur la liste qui lui est proposée ».

Vote : 22 oui sur 22

**RIBAC** : rapport de Michèle Dassa. (*voir le .pdf de son .ppt en annexe*)<sup>8</sup>

Michèle Dassa, chargée de mission depuis le début du projet RIBAC, en présente le bilan et le fonctionnement du « comité des utilisateurs », dont le directeur de l'InSHS et la présidente du Conseil scientifique assurent la co-présidence. Il est rappelé que c'est une adaptation SHS de la fiche annuelle CRAC (compte-rendu d'activité des chercheurs), permettant de prendre en compte les activités qui ne pouvaient entrer dans l'ancien système. La fiche individuelle RIBAC devenue maintenant obligatoire (50% de dossiers RIBAC déjà remplis en 2011), remplace donc la fiche CRAC. Les données doivent alimenter un recueil général des activités qui soit à la fois fidèle au secteur SHS, aux différentes sections et aux champs disciplinaires, et compréhensible pour les actions de valorisation et de communication institutionnelles.

La fiche Ribac est évolutive et les champs de commentaires sont dépouillés à cette fin par Michèle Dassa. Il est envisagé d'en étendre le principe, que ce soit aux enseignants-chercheurs en SHS, aux IT, voire aux autres Instituts du CNRS car les modalités de la recherche ont évolué depuis la constitution des fiches CRAC.

Le rôle du comité mis en place récemment est à la fois d'en contrôler l'usage (il ne doit être que statistique et ne doit pas servir à l'évaluation des chercheurs et des unités), de suivre l'évolution des indicateurs mis en place, et de veiller à la prise en compte des commentaires des chercheurs.

La fin de la campagne 2011 est le 16 janvier minuit, le 27 janvier 2012 un bilan des états sera fait, et la prochaine campagne sera préparée par une réunion le 5 mars prochain.

Discussion : les questions sur l'usage et l'utilité de la procédure Ribac sont de deux ordres, individuel et collectif.

<sup>8</sup> Nous remercions Michèle Dassa de nous avoir autorisé à communiquer son document.

Sur le plan individuel, les oppositions viennent de ceux qui estiment que le remplissage des rubriques est trop lourd ou qui estiment que c'est un outil de surveillance des activités. Ces impressions semblent s'estomper.

Sur le plan collectif, la question est de savoir dans quel objectif de gestion les données seront utilisées, notamment sur les attributions de moyens (financiers et humains) et sur le « pilotage » ou le « management » de la recherche. De fait, cette question, importante, dépend plus de la politique générale de la recherche en France (CNRS, université ou ailleurs) que des modalités de la fiche<sup>9</sup>.

D'un point de vue pratique, il est souhaité que les données entrées dans Ribac puissent être extraites pour renseigner le bilan d'activité, dont la forme rédigée doit être conservée pour que les chercheurs puissent parler précisément et qualitativement de leurs recherches et que leur évaluation soit autant qualitative que quantitative. Dans le même esprit, pour éviter les doubles saisies, les données versées dans HAL-SHS doivent pouvoir basculer directement dans Ribac, après mention du numéro d'identification pour éviter les erreurs d'homonymie.

Remplissage de fiches par les enseignants-chercheurs : les universités mettent en place un fichier de ce type, mais le but est-il individuel ou collectif ? Les pratiques d'évaluation sont différentes et le projet actuel concerne les seules activités de recherche. La pression est forte sur la quantification, ce qui représente un danger car les missions ne sont pas que de recherche. Il faudrait se rapprocher des sections du CNU, qui ont maintenant la charge de l'évaluation des enseignants-chercheurs.

#### **4/ Alliance ATHENA : cr de l'AG et des activités des groupes de travail de l'Alliance**

L'alliance ATHENA est présentée comme ayant un rôle essentiel dans la restructuration des SHS en France. Six groupes de travail ont été définis, auxquels le CSI avait désigné un participant sur proposition de Patrice Bourdelais :

- 1 : indicateurs (ne se réunit apparemment qu'au Ministère, sans que le membre du CSI qui en fait partie soit convoqué)
- 2 : santé (pas de réunion)
- 3 : environnement (pas de réunion)
- 4 : entreprises (pas de réunion)
- 5 : structuration (réunion avec Olivier Buttner)
- 6 : international (réunion avec Sophie Duchesne)

Le bilan est donc problématique et pose question<sup>10</sup>

Une Assemblée générale de l'Alliance a eu lieu le jeudi 27 octobre 2011, avec les représentants institutionnels (universités, CNRS, EHESS, etc.) à laquelle ont assisté Sophie Duchesne, Olivier Buttner et Laurent Dousset<sup>11</sup>, qui en rendent compte. Tous les groupes ont présenté un rapport ... même ceux qui ne s'étaient pas réunis ! L'Alliance devrait avoir une influence sur la programmation des appels d'offre ANR. Parmi les thèmes abordés : notion de « collège universitaire », rapprochement des catégories IT (CNRS) et ITARF (université), voire Collectivités territoriales (statuts FPT), concours communs entre EPST (notamment CNRS et INSERM), critique des MSH (structures anciennes donc obsolètes ?), ... La mission

---

<sup>9</sup> Il est rappelé que la recherche n'est pas qu'affaire de chiffre et que la réduire à cet aspect, même d'un point de vue statistique, entraîne sur des fausses pistes et des contre-sens. L'approche purement quantitativiste de la production scientifique, comme outil d'attribution et de répartition des moyens et d'accélération des procédures d'évaluation, entraîne, comme dans d'autres secteurs d'activité, des dysfonctionnements. Les données chiffrées doivent s'accompagner de commentaires rédigés par les chercheurs pour en préciser la signification.

<sup>10</sup> Mais ce n'est pas forcément inquiétant compte tenu des objectifs politiques de la mise en place des ces Alliances !

<sup>11</sup> Buffet somptueux, mais manque de frais de mission pour les participants aux groupes de travail...

de l'Alliance est notamment de veiller à la mise en place de réseaux territoriaux autour des 10 pôles dits « d'excellence de la recherche » : voir comment c'est compatible avec les objectifs nationaux du CNRS. En 2012 il est prévu de faire le point des forces de la recherche région par région.

Il semble que ce soit surtout l'occasion de faire se rencontrer de « grands décideurs » du directoire de l'Alliance, mais rien ne permet une réflexion sérieuse pour « restructurer la recherche ».

Le seul groupe à avoir rendu un « rapport intermédiaire » sur ses travaux est le groupe « internationalisation » (Alain Peyraube, qui l'anime, est maintenant retraité !). Plusieurs personnes y ont régulièrement participé : Sophie Duchesne, Olivier Boin, Michael Werner, et Bernadette Madeuf, présidente de Nanterre (mais à titre personnel, non désignée par la CPU) en alternance avec son VP recherche (Bernard Laks). Mais l'animateur du groupe, B. Sire, n'a assisté qu'à la première réunion. Ce travail prolonge une série de rapports sur le même sujet depuis 10 ans, qui tous ont fonctionné par auditions, mais sans que soient rassemblées les données de base qui permettraient d'élaborer vraiment des recommandations. Le groupe, qui s'était réuni fréquemment jusqu'à l'AG d'Athena, a brusquement cessé de se rencontrer. Une discussion s'engage et des réponses seront attendues de la part de Patrice Bourdelais le lendemain.

Recommandation votée par le CSI :

**Alliance Athena (A. Fuchs et P. Bourdelais)**

« Le CS de l'InSHS avait, sur proposition du directeur de l'Institut, désigné 7 collègues pour le représenter dans les groupes de travail de l'alliance Athena, mais deux seulement ont été convoqués et ont effectivement pu participer à des réunions de travail. Dès lors, il demande que soient clarifiées l'action de l'alliance, sa fonction d'interface entre les acteurs de la recherche et la portée de la réflexion effectivement engagée en son sein ».

22 oui sur 22

(Laurent Dousset pour le numérique, Nicolas Postel pour entreprises, Sophie Duchesne pour internationalisation, Virginie Guiraudon pour indicateurs, Olivier Buettner pour structuration, Alice Rouyer pour environnement et Maurice Cassier pour santé)

**5/ Groupes de travail du CSI :**

Le CSI a constitué trois groupes de travail (voir les précédents comptes-rendus) :

- structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur (Carole Dornier)
- recrutement (Marco Panza et Benoît Fliche)
- recherche sur projet (Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba)

1/ structuration : la question est celle de la cohérence et de l'impact de l'empilement des structures qui sont créées depuis plusieurs années. La difficulté du travail est de distinguer ce qui est déclaration d'intention et réalité du terrain. Le paysage institutionnel change très vite et il paraît prématuré de vouloir aujourd'hui estimer l'impact (positif ou négatif) des ces évolutions. Il faut attendre les résultats définitifs de l'opération « Investissements d'avenir », un premier bilan des TGE et la fin des RTRA, créés pour 4 ans, afin d'en tirer un bilan et d'en envisager les conséquences sur la structuration et la politique générale de la recherche, ainsi que sur les situations locales. .

Une question se pose en ce qui concerne le poids des jurys internationaux dans les décisions de restructurations (PRES) : en définitive, qui décide et quelle est la place de chacun dans les processus de décision ?

Les Diagnostics Strater (pour « stratégie des territoires ») regroupent l'ensemble des partenaires avec la Recherche et l'Enseignement supérieur pour des régions données. Mais il s'agit essentiellement de secteurs hors SHS car on manque de données brutes en SHS.

2/ recrutements : après des semaines d'attente, le CNRS a fourni en décembre des tableaux très complets et bien structurés. Il y a eu 15420 candidatures pour 533 recrutements de 2003 à 2011. Il reste maintenant à exploiter ces données (par catégories, grades, âges, genre, nationalité, sections, profils, etc.), mais il faudrait pouvoir dégager des vacances pour cela. Il serait utile de confronter les profils des postes ouverts aux concours aux demandes des directeurs d'unité, mais c'est un travail lourd.

3/ recherches sur projet : Depuis la réunion de septembre du CSI, où étaient intervenus J.-M. Roddaz et F. Blaise, le groupe a complété son envoi de questionnaires aux institutions et a reçu le questionnaire complété par Nathalie Collain, point de contact national pour le PCRD, et par Damien Voguel de la DERC pour l'ERC. Le groupe va passer à la phase suivante, c'est-à-dire l'envoi du questionnaire destiné aux porteurs de projets. Le questionnaire compte 17 champs avec possibilité de commentaires. Il sera envoyé à plus de 300 porteurs de projets ANR et à une centaine de porteurs de projets ERC. Ce questionnaire a été testé grâce à des entretiens avec six porteurs de projets. Le groupe demande une aide en vacances au CSI afin de pouvoir exploiter les réponses aux questionnaires.

oooOooo

**Mardi 17 janvier**

### **1/ Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS**

A la demande des membres du CSI, il s'exprime sur plusieurs des points discutés la veille :

a/ Priorités scientifiques : Il rappelle que ce sont celles de la SNRI (santé, vieillissement et politiques sociales, environnement, nouvelles technologies), auxquelles s'ajoutent, pour l'InSHS, « genre », « travail », et « études comparées à l'international ». Ces priorités se déclinent en coloriages de postes et en structuration via des GIS, destinés à organiser et fédérer les recherches et à les rendre plus visibles. Il n'est pas prévu d'en changer.

b/ Budget : il n'y a pas d'évolution en masse budgétaire, mais le choix a été fait de porter l'effort sur les postes : ils seront tous remplacés au taux de 1/1, alors que l'an dernier c'était de 0,8/1 et avant de 0,5/1. La remontée est forte mais implique des baisses sur les autres postes. De plus, il y a obligation de respecter les engagements passés, que ce soit pour les frais d'infrastructure (dont loyers et fluides : + 16%), les engagements internationaux (passés de 1,23 à 1,5 M€) ou les CPER (contrats Etat-Région : +48% de plus qu'en 2010) qui concernent essentiellement la construction de bâtiments. Tout cela implique une forte diminution des crédits de base affectés aux unités : de 7 à 25% avec une moyenne à 15%. Les baisses ont été calculées au coup par coup, en tenant compte des dotations de fonctionnement des unités, hors infrastructures (frais fixes), mais aussi des besoins spécifiques à certaines recherches, dont les équipements et les missions de terrain. [Voir son éditorial de la lettre n°1 de 2012]. PB annonce que des indicateurs<sup>12</sup> seront mis en place l'an prochain.

PB fait une série de commentaires sur le fonctionnement budgétaire du CNRS et des unités, et détaille les évolutions, poste par poste : commentaire global de sa part : « nous sommes à l'os »

---

<sup>12</sup> Lesquels ??? Avec quelle validation ??? Dans quelle stratégie scientifique (ou simplement de gestion budgétaire au plus serré ?).

- Le coût de la gestion des contrats ANR a été calculé à l'échelle du CNRS : il est de 30 M€ par an, dont seulement 10M€ peuvent être récupérés auprès de l'ANR, soit 20M€ par an qui ne peuvent être versés aux unités car restant à la charge du CNRS ! Le problème se pose aussi pour l'université et des discussions sont prévues entre le CNRS, la CPU et l'ANR,
- Pour les contrats européens : selon PB, les bénéficiaires ont parfois plus intérêt à financer un poste de gestionnaire qu'un post-doc.
- Les RTRA étant terminés, cela permet de répartir les sommes disponibles (surtout soutien aux IEA et pôles économiques),
- Les crédits exceptionnels sont en nette baisse (env. 100 000€ en 2012),
- Le budget des GIS a été augmenté du fait des priorités,
- Revues : seules sont soutenues celles à vocation internationale, avec indicateurs. Actuellement, 3 grandes revues vont passer en anglais en ligne, grâce au financement de l'InSHS : *Annales ESC*, *Revue française de Sciences politiques*, *Revue française de sociologie*,
- Colloques : budget en baisse (de 136 à 100K€) et probable suppression en 2013,
- PEPS : ramenés à 100K€ (projets nationaux en SHS, notamment pour aider à monter des projets ANR ou PCRD). Ils sont complétés par la mission « interdisciplinarité », qui finance les projets transversaux au niveau des MSH,
- RTP : réduits,
- Actions internationales : - 10% (malgré l'affichage en tant que « priorité »),
- TGE : stabilité du budget alloué. Ce sont des outils majeurs au niveau européen. L'utilisation monte. PB laissera un bilan à son successeur. La distinction entre Corpus et Adonis est visible, mais ils ont vocation à fusionner à terme. Corpus est plus sur le terrain, près des initiatives des équipes. Adonis a deux pans : Isidore (recherches bibliographiques) et une grille de services (offrir des sauvegardes pérennes aux unités et des outils de traitement). Il s'agit maintenant que les unités s'en emparent pour les faire vivre et en démontrent, par l'usage, l'utilité.
- Salon de la valorisation SHS (automne 2012) : il sera financé à hauteur des ambitions, qui sont fortes, car c'est un aspect que la direction de l'Institut considère comme stratégique et important dans nos disciplines (100K€).

Recommandation votée par le CSI :

**Budget (A. Fuchs, J. Bertrand, P. Bourdelais)**

Le CSI de l'InSHS s'inquiète de la chute continue et massive du budget de l'Institut. Il apprécie néanmoins l'effort de transparence budgétaire de la direction et accueille très favorablement la proposition du directeur de l'Institut de venir discuter les indicateurs qui seront retenus dans la révision du niveau de la dotation annuelle des unités.

Vote : 22 sur 22

c/ Dialogue de gestion : il est très utile pour les discussions entre les tutelles et introduit de la transparence sur les dotations. Il permet un dialogue sur la politique scientifique à l'échelle des sites. Problème du poids des choix thématiques de chacune des universités par rapport aux options stratégiques nationales de recherche du CNRS.

d/ Labex (vague 1) et Equipex (vagues 1 et 2) : Les Labex de la 1<sup>ère</sup> vague (566,54 millions d'euros) et Equipex (55,9 M€) vont irriguer les équipes. Ces initiatives ont été bien appréciées par les unités car, même dans les cas où ils n'ont pas été retenus, ils ont été l'occasion de faire dialoguer des unités qui s'ignoraient. La mobilisation des collègues a été

remarquable : 9 Equipex sur SHS. Les unités ayant participé au montage de Labex ou Equipex, même non retenus, seront soutenues dans leurs projets. A l'issue de la deuxième vague de Labex, il faudra établir une cartographie des réseaux mis en place (coordination et équipes intégrées) et des infrastructures de recherche mises en place (équipements et personnels) pour en établir un bilan prospectif. PB se félicite que Bibliissima soit retenu, Patrimex (plate forme sur le patrimoine matériel : Cergy-Pontoise et Versailles-St-Quentin), Re-co-nai (programme INSERM-INED, suivre une cohorte de 20000 enfants sur 20 ans), IDIV (PB particulièrement content : *Visual Studies* sur Lille, environnement visuel numérique et interactif). Il regrette que les grands emprunts européens n'aient pas profité à certains secteurs comme : vieillissement des populations, équipements numériques type « revue.org », représentation 3D des territoires.

Discussion<sup>13</sup> : elle a porté sur :

- le coût de gestion très important (30M€, dont 20 pour le CNRS) des opérations ANR
- revues : le coût des abonnements (100K€) ; des doutes sur la question de la possibilité d'un quelconque « auto-financement » des revues traduites en anglais à l'issue des quatre années de financement de l'InSHS pour leur traduction ; PB précise que le choix des revues en économie est à voir avec l'Association des économistes ; des pourparlers sont en cours avec *Clio* et *Espace géographique*.
- Crédits exceptionnels : ceux-ci concernent essentiellement le renouvellement de certains appareils, qui devront donc attendre !
- Priorités de l'InSHS : le financement des GIS est faible pour des opérations « prioritaires », mais PB estime que c'est bien pour démarrer et qu'il sera possible d'ajuster en fonction des évolutions.
- Valorisation : Cette initiative est bien reçue au niveau de l'Assemblée nationale, où il s'est exprimé en fin de matinée de ce mardi.
- TGE : il semble que des problèmes de saturation des demandes commencent à se faire sentir et que des postes supplémentaires soient nécessaires. PB indique que les postes prioritaires en IT sont d'abord pour la gestion des unités, ensuite pour les plateformes, car elles sont utiles à tous.

Politique générale du CNRS : Des discussions s'engagent sur le fond, car il semble y avoir de grandes différences entre les affichages ministériels et gouvernementaux, les politiques des directions d'instituts, les pratiques des sections, des DR et des unités.

- Le CNRS doit-il être une agence de moyens (voir document MENSUR de décembre 2011), destinée à abonder et organiser la recherche faite dans d'autres organismes (dont l'université ou les organismes privés) ou faire de la recherche lui-même ?
- Quelle autonomie stratégique par rapport aux universités : suivre ou orienter ?
- Postes au concours : quelle place pour les postes non colorés ou fléchés ?

Retour sur la notion de priorité. On déplore qu'elle ne joue pratiquement que sur les postes et que cela aboutisse à multiplier fléchages et colorages. Les natures des priorités affichées sont différentes : le « genre » est une problématique scientifique, alors que l'internationalisation est un mode institutionnel de fonctionnement. Choix des domaines prioritaires : certains ne sont pas convaincus par les arguments avancés pour soutenir les axes proposés (notamment le

---

<sup>13</sup> Primes d'excellence : il est rappelé en séance et souligné que celles-ci coûtent cher. Alors qu'on nous dit que le budget général de fonctionnement du CNRS est diminué (donc les dotations aux unités) car l'augmentation régulière de la masse salariale est forte, il faut rappeler que cette augmentation est inférieure au total des primes d'excellence. Les supprimer permettrait donc de donner plus de possibilités au CNRS en termes de fonctionnement.

GIS « genre »). Il a été souligné à plusieurs reprises qu'il convenait d'expliciter les critères et les procédures de choix de ces priorités. La diminution des moyens pour le CNRS lui laisse de moins en moins la possibilité d'une politique propre : quelle articulation et quelles possibilités face aux émergences des demandes universitaires ? Les priorités annoncées se marquent surtout dans le fonctionnement (finances, locaux et moyens humains) des GIS et, pour le CNRS en général, par le fléchage et le coloriage des postes ouverts aux concours<sup>14</sup>.

### **Informations sur les suites données aux divergences d'avis sur le maintien des unités**

En ce qui concerne les trois UMR pour lesquelles des divergences existaient au sujet de leur maintien (voir précédent compte-rendu du CSI), le CSI enregistre favorablement que deux de ses avis de mise en FRE à 2 ans au lieu d'un an (ce qui permet à ces UMR de se repositionner pour un maintien ultérieur) ont été actés par la direction de l'InSHS. Le CSI débat sur le cas de la troisième unité, dont le sort est réglé par le maintien d'une FRE à 1 an, c'est-à-dire le temps de mettre en place les procédures de fermeture. La direction précise que trois aspects sont pris en considération : l'avenir de l'UMR et des travaux de ses membres ; les relations entre université et CNRS en terme de stratégie scientifique<sup>15</sup> ; les modalités du changement de statut et notamment le contenu du dossier instruisant la décision.

Le CSI regrette, dans ce cas précis, que l'avis de l'université lui ait été transmis par la direction, oralement et de façon informelle, au cours de la réunion de septembre et qu'il n'ait pas disposé, en amont, de toutes les informations permettant de replacer la divergence dans son contexte. A l'avenir, il aimerait pouvoir intervenir avant que les choix ne soient faits et en disposant de toutes les données. Le CS du CNRS a eu une réaction du même ordre et a regretté d'être considéré, de façon générale, seulement comme une chambre d'enregistrement. Par ailleurs le CSI regrette que le CNRS estime ne pas pouvoir se permettre d'aller contre une priorité affichée d'un partenaire universitaire. Il craint que son rôle soit inutile si de toute façon il est hors de question d'aller contre les choix des universités. Même si le rôle du CSI est seulement consultatif, celui-ci a l'impression, sur ce cas, de ne pas avoir été informé correctement de tous les paramètres de la situation et des motivations réelles justifiant la fermeture. Il est proposé qu'à l'avenir les divergences soient examinées avant la réunion du Conseil lors d'une rencontre entre la Direction, le (la) président(e) de la section et la présidente du CSI.

La discussion a également porté sur la question de la pérennité de la « contractualisation » pour les très petites unités, ne comportant qu'un à trois agents CNRS. Si cette pérennité peut être remise en cause pour des raisons d'organisation générale de la recherche, le CSI insiste sur la nécessité de prendre alors en compte, dans la nouvelle configuration mise en place, aussi bien de la continuité des recherches (ou de l'archivage de l'historique, des données et résultats en cas d'arrêt) que de l'avenir des chercheurs, ingénieurs et techniciens (en tenant compte de leurs spécialités et savoir-faire spécifiques et pas seulement de leur « emploi-type »), enseignants-chercheurs et doctorants concernés.

### **Concours chercheurs :**

1/ Coloriage et fléchage des postes ouverts au concours, majoritairement affichés en CR2 du fait des viviers en présence :

---

<sup>14</sup> Les organisations syndicales rappellent qu'elles sont défavorables à cette pratique en général, encore plus en période de baisse des postes ouverts aux concours.

<sup>15</sup> C'est de nouveau la question de fond induite du fait de « placer l'université au cœur de la recherche » tout en organisant une « autonomie des universités » : les stratégies nationales de recherche du CNRS (et des autres EPST) se heurteront aux stratégies de développement local tant que celles-ci ne seront pas régulées (comment ?) par une organisation nationale de la recherche dans les universités.

Plusieurs problèmes se posent<sup>16</sup> :

- diversité des situations d'affichage, induisant des incertitudes de la part des candidats : coloriations avec plusieurs concours ou sur concours unique
- lecture des intitulés : soit trop précis (fléchages « à moustache »), soit trop généraux et sans limites ; les termes affichés signifient-ils alors que les candidats n'effectuant qu'une partie de leurs recherches dessus sont éliminés d'office ? Quelles « frontières » entre coloriations (poste qu'il est possible de pourvoir en « blanc » s'il n'y a pas de « bon » candidat sur le profil colorié ?) et fléchages (poste supprimé en SHS et remis dans le « pot commun CNRS » en cas de non recrutement sur ce profil imposé ?)
- pourquoi certains coloriations prévus se voient-ils confirmés ensuite en fléchages (cas de la 38)
- question de l'intérêt du maintien de deux concours différents (CR1 et CR2) alors que les différences d'âge ne sont plus un critère et se rapprochent

Plusieurs aspects sont abordés au cours de la discussion :

- coloriations à faire en tenant compte des demandes des DU, des rapports de conjoncture des sections et des priorités de l'InSHS. Ils doivent être suffisamment larges pour comporter des « marges de manœuvre » pour les jurys, de manière à ne pas perdre éventuellement les postes.
- quels termes peut-on juridiquement employer pour éviter tout recours ?
- quelle possibilité y a-t-il de colorier sur plusieurs années ? Cela ne permettrait-il pas de se donner plusieurs campagnes de recrutement pour recruter un meilleur candidat ?
- comment faire pour que les jurys aient la possibilité d'ajuster les recrutements en tenant compte du vivier des candidats par rapport au profil affiché ?
- comment associer le CSI aux choix des affichages de postes ?

Recommandation votée :

**Fléchages/coloriations** (transmise à : P. Bourdelais, A. Fuchs, copie à E. Bustarret et aux présidents des sections 31 à 40 incluses) :

« Le CSI note que pour les 9 sections relevant de l'InSHS, et sur les 68 postes mis au concours comme chargés de recherche, 32 soit près de la moitié sont fléchés ou colorés. Il regrette ce pilotage lourd qui lui semble contradictoire avec la volonté réaffirmée par le président du CNRS que les concours soient à la fois nationaux et ouverts ».

Vote : 3 abstentions, 4 non, 14 oui.

Recommandation votée :

**Fléchages** (A. Fuchs, P. Bourdelais, E. Bustarret, tous les présidents de section de la 31 à la 40 incluses)

« La direction de l'InSHS considère fléchages et coloriations comme un levier essentiel de sa politique scientifique. Le CSI demande donc que les choix de coloriations et fléchages des postes ouverts au concours soient l'objet chaque année d'une consultation du CSI et d'une discussion approfondie au sein de celui-ci ».

Vote : 21 voix sur 21

2/ Organisation des concours et présélection avant l'audition : (en application du décret n° 2011-1850 du 9 décembre 2011)

<sup>16</sup> Au-delà même des oppositions de principe aux fléchages et coloriations en situation de faible nombre de postes ouverts au concours.

Bien que tous s'accordent sur l'intérêt, pour les candidats comme pour les membres du jury, donc pour le CNRS et la recherche, de passer plus de temps aussi bien sur les dossiers qu'en audition, plusieurs aspects sont discutés (quelle proportion de candidats est à conserver pour l'audition : une majorité ou un petit nombre ?), quel gain réel en temps si on cumule le temps passé à la pré-sélection et celui des auditions, quelles convergences établir, ou non, avec les modalités universitaires, etc.). Par ailleurs, il est souligné que, si le sujet n'est pas nouveau, les délais imposés risquent fort de ne pas être tenables pour les membres du jury mobilisés<sup>17</sup>.

Tous s'accordent pour dire que, l'objectif étant de recruter les candidats les plus potentiellement aptes à développer une recherche de qualité dans le cadre du périmètre des sections, éventuellement des profils retenus dans les coloriations, l'examen des dossiers et les auditions qui suivent doivent être suffisamment approfondis. Par ailleurs, le temps passé à l'examen des dossiers et aux auditions est très important au final (et pas assez sur chaque dossier et audition) pour les membres du jury et les cadences sont souvent néfastes pour apprécier correctement un candidat. Enfin, il faut éviter de faire déplacer, parfois de très loin, des candidats qui n'ont que peu de chance d'être retenus.

Plusieurs aspects sont donc discutés :

- principe de l'égalité de traitement de tous les candidats,
- poids respectifs des dossiers par rapport à l'audition
- problème général du temps passé (temps du candidat et temps du jury) pour chaque candidat
- la formulation des avis pour les candidats qui ne seraient pas invité à l'audition : doivent-ils être individuels ou collectifs ? il est important de bien mesurer les implications juridiques face à un éventuel recours pouvant annuler le concours.
- Faisabilité en termes d'organisation et de délais : certains proposent de ne pas participer aux pré-sélections dans ces conditions.
- Temps de circulation et de transmission des pièces électroniques complémentaires des dossiers papier.

**3/ Réponses (mardi après-midi) de PB aux questions du CSI :** PB revient de l'Assemblée Nationale où il a fait la promotion des SHS, d'Athena et de la politique européenne.

- Alliance Athena :

A la question : pourquoi le fonctionnement des groupes de travail est-il si défectueux, PB répond que c'est « une question de gouvernance ». Comme, selon un principe d'alternance avec la CPU, c'est maintenant le CNRS qui va en avoir la charge, ça va rapidement changer (en mieux).<sup>18</sup>

- Evaluation du CNRS par l'AERES

L'AERES a auditionné plusieurs personnes ès qualité : Patrice Bourdelais (directeur de l'InSHS), Sophie Duchesne (présidente du CSI) et Barbara Cassin (présidente de la section 35, et membre du bureau de la CPCN – conférence des présidents de section). Si pour Patrice Bourdelais l'entretien s'est déroulé « normalement », pour Barbara Cassin, il n'a porté que sur les questions de « gouvernance » de l'institution et n'a pas abordé les questions de recherche scientifique et pour Sophie Duchesne, l'entretien dénotait avant tout une méconnaissance totale du CNRS et n'était pas adapté. Patrice Bourdelais pense que les membres du comité connaissent le CNRS mais posaient ces questions pour voir comment répondraient leurs interlocuteurs et dans quelle mesure ces réponses étaient cohérentes, selon la place de chacun

---

<sup>17</sup> Et c'est bien le cas pour cette année.

<sup>18</sup> Mais faut-il vraiment s'en réjouir dans le cadre de la mise en place des Alliances pour une SNRI dont on ne partage pas les objectifs ?

des auditionnés dans l'organigramme du CNRS. En définitive, il estime que ce n'était qu'un exercice obligé et qu'il suffit maintenant d'attendre sereinement le rapport pour se faire une opinion<sup>19</sup>.

- Europe

Patrice Bourdelais admet que les SHS ne sont pas appréciées à Bruxelles, mais les réactions de la communauté lui semblent trop frileuses. C'est pourquoi il ne s'y est pas associé autrement qu'en interne, insistant à Bruxelles pour le maintien des SHS dans le périmètre du PCRD. Il apprécie les retombées sociétales de l'Equipex *Biblissima*<sup>20</sup> et du Labex *TransferS*<sup>21</sup>, qui permettent la numérisation et la transmission de la culture française au niveau européen, plus personne ne contestant désormais l'intérêt du patrimoine culturel pour les enjeux économiques. Il estime que le transfert des savoirs et des savoir-faire est au cœur des « humanités ». Cependant, plusieurs membres du CSI insistent sur la nécessité de prendre en compte tous les secteurs des SHS, et pas seulement ceux qui peuvent se décliner en enjeux de société et donner lieu à de la valorisation extra scientifique.

- Fonctionnement de la recherche :

Pour PB, les UMR et UPR restent les « briques de base » de l'édifice pérenne de la recherche, tandis que les Labex et Equipex, qui fonctionnent en mode projet, sont de durée de vie plus courte. Il y aura une phase « d'observation » pendant un an avant que leur soient attribués des moyens, ce qui permettra une certaine « décantation ». L'objectif est de dynamiser des pôles d'excellence vers des projets disciplinaires et transversaux, étant entendu qu'un Labex qui marche doit avoir un impact sur le fonctionnement et les programmes des unités, ce qui, à terme, en modifie la cartographie et la configuration. Par ailleurs, même quand les Labex n'ont pas été retenus, leur élaboration a suscité de nouveaux axes de recherche, l'essentiel étant plus la pérennité des programmes de recherche et leur dynamisme que celle des unités qui en sont le support institutionnel. PB va tenter de faire le point sur les UMR qui ne seraient associées à aucun projet d'excellence, en distinguant celles qui n'ont pas été retenues et celles qui n'ont pas participé. Un bilan général sera fait dans cinq ans.

- Fléchages et coloriages

PB argumente la nécessité des fléchages et coloriages pour appliquer une cohérence entre affichage de priorités et mise à disposition de moyens par le recrutement de chercheurs, mais encore plus pour défendre, dans les séances d'arbitrage vis-à-vis des autres Instituts du CNRS, la création de postes en SHS. PB pense que les coloriages sont nécessaires et d'autant moins néfastes qu'il y a suffisamment de postes ouverts au concours<sup>22</sup>. S'il y en avait moins, ils devraient être alors plus ouverts.

En réponse aux interrogations sur le cas du « fléchage » du profil « *visual studies* » sur « Lille » (et non une unité ou un site particulier), PB répond que c'est pour être plus efficace... Il précise qu'il s'agit d'un thème relevant à la fois des SHS et de l'InSB (section 27) et portant sur toute la chaîne des choses vues, de l'élaboration théorique fondamentale aux expressions finales applicables. Il sera attribué finalement dans une unité SHS ou SB en fonction du profil exact du lauréat.

---

<sup>19</sup> Une procédure aussi lourde était-elle vraiment nécessaire ?

<sup>20</sup> « Biblissima » : *Bibliotheca bibliothecarum novissima* : observatoire du patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance (arabe, français, grec, hébreu, latin) ; Fondation Campus Condorcet.

<sup>21</sup> « TransferS » regroupe toutes des UMR SHS de l'ENS.

<sup>22</sup> Et donc d'autant plus néfastes qu'il y a moins de postes ouverts !